

Fiche d'inscription restauration scolaire 2024-2025

Vous devez réinscrire votre enfant même s'il était déjà inscrit en 2023-2024 : l'inscription est annuelle et non-reconductible.

A rendre au plus tard le mercredi 10/07/2024

Je soussigné :

Nom et Prénom des responsables légaux :

:

(écrire en majuscules)

Adresse mail de contact :

(écrire en majuscules)

Inscrit :

Nom et Prénom de l'élève :

(écrire en majuscules)

Né(e) le :

Classe (2024-2025) :

(cocher une case)

UPE2A

2^{nde}

1^{ère} générale

1^{ère} STMG

Terminale générale

Terminale STMG

A la demi-pension pour l'année scolaire 2024-2025.

Nous certifions avoir pris connaissance et accepté les conditions de fonctionnement du restaurant scolaire indiquées à la page 2 du présent document*.

Date.....

Signature des responsables légaux :

Signature de l'élève :

*L'établissement vous invite à faire une photocopie ou à prendre en photo la page 2/2.

Merci de joindre à l'inscription :

- La présente fiche complétée et signée (une par élève inscrit).
- Le ou les documents exigés selon le la Région dans le cadre de la tarification sociale Equitables (restauration scolaire lycées publics IDF).
A défaut du ou des document(s) exigé(s), **l'élève sera inscrit à la tranche Equitables (ticket) la plus élevée, soit la tranche J (4.49 €).**

ATTENTION : Merci de noter sur chacun des documents le nom, le prénom et la date de naissance de l'élève concerné.

Comment transmettre au lycée l'inscription et les documents Equitables ?

Au plus tard le mercredi 10/07/2024

- Soit par courrier (Lycée Vincent Van Gogh, 8 Rue Jules Ferry 78410 AUBERGENVILLE, préciser sur l'enveloppe "Secrétariat intendance - DP 2024-2025"),
- Soit par mail (écrire à intendance.lyceevangogh@ac-versailles.fr, préciser dans l'objet "Secrétariat intendance - DP 2024-2025").
- Soit en déposant le dossier directement au lycée (préciser sur l'enveloppe "Secrétariat intendance - DP 2024-2025")

Rappel des points principaux du fonctionnement de la restauration scolaire :

- Le service de restauration fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis (hors vacances scolaires et jours fériés), de 12h00 à 14h00 avec deux services.
- La restauration scolaire fonctionne au ticket.
- Tout nouvel élève arrivant au lycée et s'inscrivant au restaurant scolaire se verra remettre une carte magnétique gratuite. **Tout remplacement de carte (perte, dégradation) sera facturé au tarif de 5.00 €, à payer directement auprès du chef-gérant.** Les cartes ne permettent qu'un passage unique. **Bien conserver la carte de cantine actuelle : elle sert pour toute la scolarité de l'élève au lycée.**
- **Les familles doivent veiller à ce que le compte de l'élève usager soit positif afin de permettre le passage à la demi-pension. Dès les trois premières semaines de fonctionnement de la demi-pension, merci de créditer votre compte.** Les familles peuvent payer :
 - En ligne sur l'onglet ELIOR présent sur le site internet du lycée (les codes d'accès pour les familles des nouveaux inscrits seront transmis au plus tard la troisième semaine de la restauration scolaire ; pour les parents dont l'enfant était déjà demi-pensionnaire en 2023-2024, les identifiants d'accès à votre compte Elior restent identiques pour 2024-2025). **En payant en ligne, vous vous assurez de bien créditer la carte de votre enfant. Merci donc de privilégier ce mode de paiement.**
 - Sous forme de chèque libellé à l'ordre "ELRES". Une boîte aux lettres prévues à cette effet est disponible vers les distributeurs de plateaux (attention : le chèque ne sera pas pris en compte pour le passage à la cantine le jour de son dépôt).
 - En espèces : au bureau du chef-gérant d'ELRES (à éviter le plus possible, très déconseillé).

Le chef-gérant pourra relancer les familles dès lors que le compte est en débit.

- Les familles le souhaitant peuvent demander auprès du lycée une aide pour la demi-pension. La demande exige l'établissement d'un dossier (un par élève) par la famille. Les fonds alloués sont versés directement auprès de la cantine. **Les campagnes des fonds sociaux sont annoncées sur l'ENT.**
- La désinscription doit être obligatoirement officialisée auprès du chef-gérant par mail av045151@elior.com **afin de bloquer le compte de l'élève.**
- Vous pouvez contacter le chef-gérant ELRES à l'adresse suivante : av045151@elior.com. **Pensez à enregistrer cette adresse mail dans vos contacts.** Le lycée communique également par ENT et mail Pronote à destination des familles : merci de vérifier vos accès à ces deux sites.